



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DU 12 MARS 2024
À 18H00

Approbation du compte administratif 2023 (202403D001)

Le conseil approuve le CA 2023.

Approbation du compte de gestion 2023 (202403D002)

Le conseil valide le compte administratif 2023.

Affectation des résultats de 2023 (202404D003)

Le conseil décide d'affecté au 1068 323 532,94€.

- Vote des taux 2024 (202403D004)

Le conseil vote les taux différenciés suivants :

- 21,13% pour le foncier bâti part communale soit 42,63% avec la part départementale, (augmentation de 0.25%),
- 60.26% pour le foncier non bâti (augmentation de 0%)
- 12,38% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants

LE MAIRE,


PASCAL GILLARD